

Congrès SEV 2019

Texte d'orientation 2019-2021

6. Texte d'orientation Numérisation de la mobilité

Numérisation de la mobilité

La numérisation croissante change le fonctionnement de la société et de l'économie. Elle agit entre autres sur l'environnement, le territoire et sa planification, et sur le comportement des utilisateurs, des acheteurs, des consommateurs et des usagers de la mobilité. Ceci se répercute sur le trafic voyageurs et le trafic marchandises. Il y a plus de chaînes de mobilité qui comprennent des prestations de transport partiellement ou complètement automatisées. De nouveaux fournisseurs organisés en réseaux pénètrent sur le marché et des plateformes et modèles de coopération innovants voient le jour, par exemple entre les entreprises ferroviaires publiques et l'industrie automobile privée. Cette progression soulève des questions concernant la régulation, la propriété et la répartition des profits. Afin de garantir un travail décent, de développer des alternatives au travail traditionnel et de maintenir le personnel dans les transports publics, il est nécessaire d'avoir des accords clairs au niveau du partenariat social.

En outre, avec l'évolution des supports techniques, les activités professionnelles quotidiennes (« ce que je fais ») et la structure du travail (« comment je le fais et où ») sont en pleine mutation en ce qui concerne le lieu, l'espace, le temps, le contenu du travail, les transports, la distribution et la vente. Les employé-e-s doivent pouvoir en profiter. Le SEV veut mettre les besoins du personnel au centre des réflexions et s'engager activement, dès à présent, dans les discussions.

Utiliser la numérisation comme une chance pour les employé-e-s

Le SEV affiche une position fondamentalement positive vis-à-vis de l'évolution vers un monde numérique. Il garde toutefois un œil critique et ne dit pas Oui à tout. La numérisation comporte également une composante éthique: tout ce qui est possible techniquement n'est pas forcément bon pour le personnel et il ne faut pas accepter que tout et n'importe quoi soit appliqué. La technique doit se mettre au service des employé-e-s.

L'automatisation et la numérisation vont rendre certains métiers superflus et il est nécessaire d'avoir un débat public à ce propos. Nous devons accompagner les personnes dans une telle évolution.

Beaucoup de modèles de travail dans un monde vastement numérisé conduisent à des rapports de travail plus flous, une plus grande responsabilité à charge des employé-e-s, moins de sécurité vis-à-vis du salaire et de la prévoyance professionnelle, des attentes plus élevées au niveau des prestations, plus d'exigences en ce qui concerne la flexibilité liée à la place de travail, au contenu, au temps de travail, ainsi que des suppressions de postes et des transferts de lieux de travail.

Renouvellement des conventions collectives de travail

Le SEV exige que soient mentionnées dans les conventions collectives de travail (CCT) des conditions-cadre pour définir des conditions d'engagement si possible standardisées au niveau de la protection du salaire, de la prévention et du traitement des maladies physiques et psychiques, des interruptions de travail à long terme et de la réinsertion professionnelle, ainsi que des réglementations sur l'établissement et la résiliation des rapports de travail et la protection contre le licenciement. Des conditions de travail particulières doivent être définies pour certains groupes professionnels. Pour les personnes qui travaillent avec des horaires irréguliers, le début et la fin du service doivent être fixés de manière contraignante. Pour les autres, des mesures de protection de la santé doivent être fixées car la séparation entre vie professionnelle et vie privée peut être parfois floue.

Possibilités d'améliorer ses compétences professionnelles

Les entreprises ne doivent pas seulement se préoccuper de leur propre évolution, elles ont également le devoir de veiller à ce que leur personnel puisse suivre cette évolution et leur en donner les moyens.

De nouveaux profils professionnels voient le jour, d'autres sont modifiés et certains disparaissent carrément. Le SEV demande une collaboration étroite entre les partenaires sociaux pour accompagner cette évolution. En outre, le SEV s'engage pour la formation et la formation continue et pour l'acquisition de qualifications supplémentaires ciblées. La prise en compte des compétences acquises dans la pratique et la reconnaissance des certificats étrangers gagnent en importance dans un tel contexte.

Flexibilisation allant dans le sens des employé-e-s

Le travail devient plus flexible et plus mobile. Cela permet, idéalement, de mieux concilier la vie professionnelle et la vie privée. Afin que cela puisse vraiment être le cas, des modèles de temps de travail adaptés doivent être introduits et les outils techniques nécessaires pour effectuer les tâches diverses dans les divers lieux doivent être mis à disposition. En

particulier, il s'agit de régler clairement les limites de la disponibilité, du temps de travail, du temps libre, ainsi que de l'utilisation privée de l'infrastructure professionnelle.

Garantie de la protection des données

Dans les processus automatisés du monde professionnel numérique, les employé-e-s livrent d'énormes quantités de données de manière permanente durant leur travail. Ce qu'ils font est enregistré. Ce qu'ils ne font pas l'est aussi. La protection contre une utilisation abusive des données représente dès lors un grand défi. Il faut assurer à la collaboratrice ou au collaborateur un accès illimité à ses données personnelles. L'utilisation de données liées à une personne, en particulier pour les contrôles des prestations et du comportement, doit être réglée dans le cadre du partenariat social.

Revendications vis-à-vis des autorités politiques et des milieux économiques

Le SEV exige des autorités politiques et des milieux économiques que la numérisation ne soit pas utilisée comme couverture pour masquer des mesures d'économie et de démantèlement et que les progrès technologiques ne soient pas mis à profit pour encourager la privatisation et la libéralisation à tout va. Il faut plutôt développer des règles adaptées afin que la numérisation contribue au bien-être de tout le monde. Les gains en productivité et en temps doivent être répartis de manière adéquate afin que la qualité de vie de chacun puisse augmenter.

SEV 4.0

Nous ne devons pas essayer de résister aux tiraillements entre les groupes professionnels traditionnellement organisés au SEV et les membres potentiels des nouveaux domaines d'organisation, mais nous devons plutôt utiliser cette situation comme une chance de renforcer activement le SEV en tant que syndicat qui a de l'avenir dans un monde du travail numérisé.